



Bulletin Officiel

N° 5552 Mercredi 21 Fevrier 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174**AVIS DU CMF****AGREMENT DE CHANGEMENT DE CATEGORIE**

SICAV AMEN

2

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FIDELITY SICAV PLUS

2

AVIS DES SOCIETES**EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES**

TUNISIE LEASING 2018-1

3-7

CIL 2017-2

8-11

HANNIBAL LEASE 2017-3

12-16

ATL 2017-2

17-21

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

22-23

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II**SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31/12/2017**

- SICAV AXIS TRESORERIE
- SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE
- ATIJARI OBLIGATAIRE SICAV
- SANADETT SICAV

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CHANGEMENT DE CATEGORIE

SICAV AMEN

Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 7 mars 1992
Siège Social : Avenue Mohamed V- 1002 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 20 février 2018, d'octroyer un agrément pour le changement de la catégorie de SICAV AMEN de SICAV mixte à SICAV obligataire.

2018 - AC - 242

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FIDELITY SICAV PLUS

Adresse : GREEN CENTER- BLOC C- 2^{ème} étage-
Rue du Lac Constance -Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 20 février 2018, d'agréeer la société d'investissement à capital variable « **FIDELITY SICAV PLUS** », promue par MAC SA- Intermédiaire en Bourse ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: SICAV obligataire
Type	: OPCVM de capitalisation
Montant initial	: 1 000 000 D divisés en 10 000 actions de 100 D chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 03- 2018 du 20 février 2018
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: MAC SA
Dépositaire	: AMEN BANK
Gestionnaire administratif et comptable	: MAC SA
Distributeurs	: MAC SA et AMEN BANK

2018 - AC - 243

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2018-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **22/12/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2018-1 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+2,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,95% brut l'an et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 8,20% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2018-1 » est d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2018-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/02/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/05/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/02/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences de : Tunis Centre Urbain, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2018 des mises en force qui s'élèvent à 475 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 126,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2018-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2018-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 8,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/05/2023** pour la catégorie A et le **07/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 mai de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/05/2019**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/05/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,95% l'an pour la catégorie A et de 8,20% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2018 à titre indicatif, qui est égale à 4,962% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,262%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2018-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 années** pour la catégorie A et **4,242 années** pour la catégorie B.

Garantie :Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences : Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente émission en date du **19 janvier 2018**.

Notation de la société: En date du **6 octobre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

- Suite -

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2018-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 12/02/2018 sous le n° 18-0993, du document de référence « Tunisie Leasing 2017 » enregistré auprès du CMF en date du 10/11/2017 sous le n°17-005, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.t Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-2 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **16 mai 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2017, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **18 août 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a délégué au Président Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Président Directeur Général a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2017/2 » comme suit :

- Montant : 15 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,95% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-2 »

Montant : 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2017/2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7.95%** brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,95%** l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-2 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 mars 2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 mars 2018**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 mars 2023**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/03/2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15 janvier 2018** et clôturées au plus tard le **15 mars 2018**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 mars 2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13 avril 2018**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15 janvier 2018** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2017/2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **13 novembre 2017**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **16 novembre 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2017/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0992 en date du 28 décembre 2017, du document de référence « CIL 2017 » enregistré par le CMF sous le n° 17-007 en date du 28 décembre 2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</p>
--

Emprunt Obligatoire «HL 2017-3»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **15/11/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « HL 2017-03 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- | | |
|----------------------------|--|
| a. Montant de l'emprunt | :30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars; |
| b. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation ; |
| c. Forme de l'obligation | : les obligations sont nominatives ; |
| d. Prix d'émission | :100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription; |
| e. Durée et Taux d'intérêt | :Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : fixe 8,0% brut l'an et/ou variable (TMM+2,4%) brut l'an au choix du souscripteur ;
Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : 8,25% brut l'an; |
| f. Amortissement | :les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année pour la catégorie A et à la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire « HL 2017-03 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptible d'être porter 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2017-03 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/12/2017** et clôturées au plus tard le **26/01/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/01/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/01/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **01/03/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/12/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 430 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 120 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2017-3 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/01/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **26/01/2018**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Suite -

✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,4%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **240** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Janvier** de l'année N-1 au mois de **Décembre** de l'année N-1.

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,0%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26/01/2023** pour la catégorie A et le **26/01/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **26 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **26/01/2019**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/01/2019** pour la catégorie A et le **26/01/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,0%** l'an pour la catégorie A et **8,25%** l'an pour la catégorie B

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à 4,692%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,092%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,4%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- Suite -

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «HL 2017-3» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,720** années pour la catégorie A et **4,238** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 26 Juillet 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **10/11/2017**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2017-03 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2017-03 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2017-03 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe. Et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux indexé sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2017-3 » visée par le CMF en date du 30/11/2017 sous le numéro 17-0987, du document de référence «HL 2017» enregistré par le CMF en date du 03/08/2017 sous le n°17-003 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/11/2017 sous le n° 17-003/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis , ainsi qu'auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA, sis à Green Center- Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA www.macsa.com.tn

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ATL 2017-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion en date du **23/05/2017**, d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a fixé les caractéristiques de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 » selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,65%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM+2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,95%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2017-2 ».

Montant : 30.000.000 dinars divisé en 300.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **7,65%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **7,95%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,65%** l'an pour la catégorie A et **7,95%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à **4,692%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,042%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,35%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale :

- ✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;
- ✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,730 années** et de **4,262 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/12/2017** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/03/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300.000 obligations.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **02/03/2018**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **16/03/2018**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **16/03/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/03/2023** pour les catégories A et B et le **02/03/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 Mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/03/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **02/03/2019** pour les catégories A et B et le **02/03/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/12/2017** auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et auprès de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse sis au Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2017-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **21/11/2017**, la note à long terme « **BBB- (tun)** » à l'emprunt obligataire « ATL 2017-2».

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse BNA CAPITAUX de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « ATL 2017-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 17-0988 en date du 30 novembre 2017, du document de référence « ATL 2017 » enregistré par le CMF en date du 30 juin 2017 sous le N° 17-002, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30 novembre 2017 sous le N° 17-002/A001 et des indicateurs d'activité de la société relatifs au quatrième trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération, le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène, de la BNA Capitaux intermédiaire en Bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en Bourse – Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis, sur le site internet du CMF (www.cmf.tn) et sur le site internet de l'ATL (www.atl.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2018.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	171,893	171,914		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	116,554	116,569		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	99,604	99,616		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	101,903	101,916		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	102,882	102,894		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,346	15,348		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	112,240	112,254		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,103	1,104		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	101,126	101,130		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,577	1,578		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	41,761	41,766		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,503	56,508		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	123,396	123,324		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	120,787	120,661		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	146,671	146,665		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	537,859	537,865		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	126,396	125,939		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	135,820	135,472		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	139,986	139,842		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	119,012	118,750		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	114,686	114,505		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	164,006	163,952		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	99,106	98,920		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	103,126	103,104		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	162,107	162,365		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	142,163	142,313		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	111,424	111,309		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	111,550	111,264		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	22,405	22,390		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2346,279	2349,441		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	123,622	123,501		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	156,258	156,580		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	182,081	183,530		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	17,341	17,638		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5264,020	5282,521		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,776	2,778		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,389	2,389		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,258	1,266		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,139	1,139		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,162	1,163		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,166	1,166		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	123,299	124,164		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	119,965	120,326		
44 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1094,705	1098,534		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,545	11,660		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,502	10,570		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	108,938	108,952
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	103,597	103,608
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,266	105,948	105,961
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	103,435	103,447
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,389	105,163	105,177
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	107,991	108,003
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,822	105,554	105,568
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	102,351	102,362
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,055	104,066
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	104,975	104,988
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	104,098	104,110
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999	107,685	107,699
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	105,640	105,651
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	104,541	104,551
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,757	103,413	103,425
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	104,731	104,740
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	103,658	103,672
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024	104,666	104,678
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	105,966	105,978
66 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	103,720	103,733
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	103,687	103,698
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	105,909	105,925
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	10/05/17	3,739	102,452	103,027	103,038

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,699	10,701
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	104,434	104,445
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	104,943	104,956
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	105,632	105,640
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,510	10,511
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	60,895	60,613
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,811	101,586	101,484
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,758	17,989	17,977
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	297,226	314,904	314,503
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,498	30,492
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2435,561	2433,929
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	75,029	74,918
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	56,822	56,798
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	112,815	112,425
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	101,147	100,709
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,990	11,032	11,029
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	11,792	11,768
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	14,932	14,887
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	13,861	13,787
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	14,904	14,850
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,011	12,987
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	147,896	154,786	154,733
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	141,068	145,099	145,060
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	8,897	8,870
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	114,950	114,625
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	88,991	88,980
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	91,578	91,648
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	98,010	98,096
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	17/04/17	1,206	102,804	108,464	107,849
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	97,731	97,644
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,231	10,203
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	101,433	101,511
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	154,546	165,450	165,003
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	109,624	109,478
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	110,666	110,728
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	112,910	112,685
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	209,632	211,427
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	190,515	191,556
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	161,727	162,069
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	22,930	23,384
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	144,948	147,018
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	114,904	115,926
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9180,684	9276,085
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	80,119	80,308
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1024,744	1033,330
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	5848,995	5885,110
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5134,257	5148,752
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	101,564	101,634
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	121,242	121,028
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	11091,766	11659,216	11725,267

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public du fonds « FCP BH CEA » et le déclassement des fonds « FCP AMEN PERFORMANCE », « FCP AMEN PREVOYANCE » et « FCP VALEURS QUIETUDE 2017 », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Mol, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

SICAV AXIS TRESORERIE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31-12-2017

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV AXIS TRESORERIE et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2017 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Nous formulons les observations suivantes :

- Au 31 décembre 2017, l'actif net de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en des valeurs mobilières émises par l'Amen Bank à un taux de 11,2% qui dépasse la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Au 31 décembre 2017, l'actif net de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en des valeurs mobilières émises par Attijari Bank à un taux de 12,2% qui dépasse la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Le billet de trésorerie « UADH_1000_7.7%_180J_280517 » a fait l'objet d'un report d'échéance aux 31/08/2017, 30/09/2017 et 30/10/2017 pour les montants respectifs de 500 KDT, 250 KDT et 250 KDT. L'impayé global à la date d'émission de notre rapport s'élève à 400 KDT. Comme il est indiqué dans la note 3-5 sur les « Autres actifs », le capital restant dû a été maintenu à son coût historique de 150 KDT et 250 KDT et la société n'a pas jugé nécessaire de constater une dépréciation.

Sur la base de notre examen limité et à l'exception des points cités ci-dessus, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31 décembre 2017, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 31 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :
AMC ERNST & YOUNG
Fehmi LAOURINE

**BILAN ARRETE AU 31-12-17
(Exprimé en dinar Tunisien)**

			<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1-	Portefeuille-titres	3.1	23 606 324	20 123 709
	Actions et valeurs assimilées		1 309 101	1 508 940
	Obligations et valeurs assimilées		22 297 223	18 614 769
AC2-	Placements monétaires et disponibilités		17 208 044	13 721 348
	Placements monétaires	3.3	16 503 821	12 544 131
	Disponibilités		704 223	1 177 217
AC4-	Autres actifs	3.5	411 404	143
	TOTAL ACTIF		41 225 772	33 845 200
<u>PASSIF</u>				
PA1-	Opérateurs créditeurs	3.6	37 936	30 150
PA2-	Autres créditeurs divers	3.7	125 035	29 804
	TOTAL PASSIF		162 971	59 954
<u>ACTIF NET</u>				
CP1-	Capital	3.8	39 573 853	32 534 455
CP2-	Sommes distribuables		1 488 948	1 250 791
	a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		19	79
	b - Sommes distribuables de l'exercice		1 488 929	1 250 712
	ACTIF NET		41 062 801	33 785 246
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		41 225 772	33 845 200

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-10-2017 au 31-12-2017
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-10-17 au 31-12-17	Exercice clos le 31/12/2017	Période du 01-10-16 au 31-12-16	Exercice clos le 31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres	3.2	292 478	1 254 930	273 903	1 097 079
Dividendes		-	41 730	-	32 894
Revenus des obligations et valeurs assimilées		292 478	1 213 200	273 903	1 064 185
Revenus des placements monétaires	3.4	304 872	1 054 033	114 422	405 595
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		597 350	2 308 963	388 325	1 502 674
Charges de gestion des placements	3.9	(106 789)	(428 808)	(74 077)	(287 384)
REVENU NET DES PLACEMENTS		490 561	1 880 155	314 248	1 215 290
Autres charges	3.10	(42 706)	(169 429)	(17 872)	(63 954)
RESULTAT D'EXPLOITATION		447 855	1 710 726	296 376	1 151 336
Régularisation du résultat d'exploitation		(460 670)	(221 797)	112 917	99 376
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		(12 815)	1 488 929	409 293	1 250 712
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		460 670	221 797	(112 917)	(99 376)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(3 849)	(216)	44 647	(119 985)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		26 882	62 966	(77 767)	98 203
Frais de négociation de titres		-	(1 735)	(932)	(2 532)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		470 888	1 771 741	262 324	1 127 022

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-10-2017 au 31-12-2017
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-10-17 au 31-12-17	Exercice clos le 31/12/2017	Période du 01-10-16 au 31-12-16	Exercice clos le 31/12/2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	470 888	1 771 741	262 324	1 127 022
Résultat d'exploitation	447 855	1 710 726	296 376	1 151 336
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 849)	(216)	44 647	(119 985)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	26 882	62 966	(77 767)	98 203
Frais de négociation de titres	-	(1 735)	(932)	(2 532)
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	-	(1 589 861)	-	(920 597)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(15 281 995)	7 095 675	3 501 644	2 286 004
a / Souscriptions	20 735 196	103 114 897	25 424 600	70 158 310
Capital (Souscription)	20 075 818	99 978 737	24 575 979	67 967 501
Régularisation des sommes non distribuables (Souscription)	21 893	66 338	(427)	(21 137)
Régularisation des sommes distribuables (Souscription)	637 485	3 069 822	849 048	2 211 946
b / Rachats	(36 017 191)	(96 019 222)	(21 922 956)	(67 872 306)
Capital (Rachat)	(34 882 034)	(92 993 857)	(21 178 038)	(65 520 392)
Régularisation des sommes non distribuables (Rachat)	(36 995)	(72 835)	(8 795)	6 473
Régularisation des sommes distribuables (Rachat)	(1 098 162)	(2 952 530)	(736 123)	(2 358 387)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(14 811 107)	7 277 555	3 763 968	2 492 429
ACTIF NET				
en début de la période	55 873 908	33 785 246	30 021 278	31 292 817
en fin de la période	41 062 801	41 062 801	33 785 246	33 785 246
NOMBRE D' ACTIONS				
en début de la période	525 812	314 898	282 049	291 241
en fin de la période	382 504	382 504	314 898	314 898
VALEUR LIQUIDATIVE	107,352	107,352	107,289	107,289
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,07%	3,76%	3,17%	3,57%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-12-17

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-17 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêt à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêt, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période, le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-2017 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 23 606 324 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-17	% de l'actif
TITRES OPCVM	12 494	1 298 122	1 309 101	3,18% (*)
FCP AXIS AAA	2 874	296 853	298 453	0,72%
SANADETT SICAV	9 620	1 001 269	1 010 648	2,45%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	234 615	21 775 281	22 297 223	54,09%
Emprunts d'Etat	7 755	7 564 883	7 744 742	18,79%
BTA_5.5_03/2019	1 000	1 021 000	1 038 685	2,52%
BTA 6% JUIN 2021	505	495 618	509 805	1,24%
BTA 5.6 AOUT 2022	1 600	1 549 760	1 607 152	3,90%
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)	150	154 515	158 098	0,38%
BTA 6% JUIN 2023	100	95 950	98 590	0,24%
BTA 6% AVRIL 2024	550	532 405	557 190	1,35%
BTA 6.3% OCT 2026	3 850	3 715 635	3 775 223	9,16%
Emprunt National	60	2 800	2 893	0,01%
EMP NAT 2014/A	28	126	133	0,00%
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%	32	2 674	2 760	0,01%
Emprunts de sociétés	226 800	14 190 096	14 548 466	35,29%
AB 2011-1_10A_26092011	10 000	400 000	405 188	0,98%
AB SUB2016-1_7A_7.5%_21/11	10 000	1 000 000	1 006 740	2,44%
AB_2008_21/05	3 000	165 000	170 696	0,41%
AB09/B_15A_30/09	5 000	233 200	235 874	0,57%
AB2010_15A_31/08	10 000	532 940	541 031	1,31%
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	4 000	240 000	251 908	0,61%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	250 000	256 842	0,62%

ATBSUB17/A_7A_15/03	15 000	1 500 000	1 500 000	3,64%
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	1 000	60 000	62 271	0,15%
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05	3 000	240 000	248 777	0,60%
ATL2016-1_5A_7.5%_270616	5 000	400 000	412 362	1,00%
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN	4 000	320 000	330 826	0,80%
ATTIJ_BANK 2017 SUB_5A_31/05	20 000	2 000 000	2 069 742	5,02%
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	20 000	1 200 000	1 250 772	3,03%
BH09/B_15A_31/12	5 000	269 000	269 031	0,65%
BHSUB2016-1_7.4%_5A	5 000	400 000	415 570	1,01%
BTE2009_10A_15/09	5 000	100 000	101 243	0,25%
BTK2012-1_7A_15/11	3 000	85 596	86 161	0,21%
BTK2014-1_7.35%_5A	3 000	120 000	120 329	0,29%
CIL2014/1_5A_15/07	4 000	160 000	164 292	0,40%
CIL 2016/2_5A_7.5%_15/02	1 000	100 000	105 260	0,26%
HL 2015-01 7A-7.85%	4 000	400 000	416 930	1,01%
HL 2016-01 5A-7.65%	5 000	400 000	412 542	1,00%
M.LEASING 2012_7A_6.5%	2 000	120 000	125 419	0,30%
SERV2012_5A_6.9%_22032013	2 000	40 000	41 724	0,10%
STB08/2_16A_18/02	10 000	500 000	522 581	1,27%
TL2013-2_5A_7.35%	2 000	80 000	84 253	0,20%
TL2014-2_5_7.55%	2 000	80 000	80 225	0,19%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	1 772 320	1 808 213	4,39%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	180 000	183 877	0,45%
UIB09/1_20A_17/07C	2 700	162 000	165 490	0,40%
UIB2011-1_20A_26082011	5 600	390 040	397 018	0,96%
UIBSUB2016_7.5%_7A_060117	2 500	250 000	264 795	0,64%
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	2 000	40 000	40 485	0,10%
Intérêts intercalaires	0	0	1 122	0,00%
ATBSUB17/A_7A_15/03	0	0	1 122	0,00%
TOTAL	247 109	23 055 901	23 606 324	57,26%

(*) 3,19% par rapport à l'actif net

3.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Exercice	Période	Exercice
	du 01-10-17 au 31-12-17	clos le 31/12/2017	du 01-10-16 au 31-12-16	clos le 31/12/2016
Revenus des titres OPCVM	-	41 730	-	32 894
Revenus des BTA	115 059	452 407	124 357	348 147
Revenus des BTZ	-	-	-	132 401
Revenus des obligations	177 419	760 793	149 546	583 637
Total	292 478	1 254 930	273 903	1 097 079

3.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 16 503 821 dinars et correspond à des placements en certificats de dépôts, dépôts à terme et prises en pensions ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% actif
Certificats de dépôt	9 812 269	9 986 303	24,22%
CD_AB_1500_153J_4.85%_310118	1 475 765	1 495 248	3,63%
CD_AB_500_150J_4.85%_310118	492 077	498 415	1,21%
CD_BIAT_2500_20J_5.73%_160118	2 493 654	2 495 240	6,05%
CD_ATTIJ BANK_3000_6.63_360J_280518	2 850 774	2 939 066	7,13%
CD_BTE_1000_380J_7.90%_051018	1 000 000	1 018 082	2,47%
CD_BTE_1000_426J_8.15%_031018	1 000 000	1 027 348	2,49%
CD_BTE_500_380J_7.90%_220818	500 000	512 903	1,24%
Prise en pension	3 000 000	3 115 376	7,56%
PL BTE_3000_6.5%_308J_06042018	3 000 000	3 115 376	7,56%
Dépôt à terme	3 352 455	3 402 142	8,25%
AB_3000_153J_4.85%_310118	3 152 455	3 193 674	7,75%
BTE_200_7.29_370_16042018	200 000	208 468	0,51%
TOTAL	16 164 724	16 503 821	40,03%

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-10-17 au 31-12-17	Exercice clos le 31/12/2017	Période du 01-10-16 au 31-12-16	Exercice clos le 31/12/2016
Revenus des billets de trésorerie	21 682	94 516	30 854	92 729
Revenus des certificats de dépôt	168 107	471 960	21 072	102 379
Revenus des dépôts à terme	33 770	172 301	15 849	29 451
Revenus compte courant rémunéré	23 592	47 091	11 158	43 779
Revenus des prises en pension	57 721	268 165	35 489	137 257
Total	304 872	1 054 033	114 422	405 595

3.5- Note sur les autres actifs

Les autres actifs affichent un solde de 411 404 DT au 31-12-2017 contre 143 DT au 31-12-2016 et ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2017	Valeur au 31/12/2016
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	11 404	143
Billet de trésorerie UADH_250_8.2%_100J_300917	150 000	-
Billet de trésorerie UADH_250_8.2%_130J_301017	250 000	-
TOTAL	411 404	143

3.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes due par SICAV Axis Trésorerie au gestionnaire BMCE Capital Asset MANAGEMENT et au dépositaire. Elles s'élèvent à 37 936 DT au 31-12-2017 contre 30 150 DT au 31-12-2016.

Désignation	Valeur au 31/12/2017	Valeur au 31/12/2016
Gestionnaire	32 002	24 217
Dépositaire	5 934	5 933
TOTAL	37 936	30 150

3.7 - Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 125 035 DT au 31-12-2017 contre 29 804 DT au 31-12-2016 :

Désignation	Valeur au 31/12/2017	Valeur au 31/12/2016
Commissaire aux comptes	15 099	9 095
Etat retenue à la source	5 802	5 802
CMF	4 444	3 579
Jetons de présence	4 999	4 257
Publications	3 115	1 599
Retenue à la source sur BTA	4 991	4 991
TCL	451	461
Autres créditeurs divers	20	20
Contribution conjoncturelle exceptionnelle (*)	86 114	-
TOTAL	125 035	29 804

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV AXIS TRESORERIE se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 86 350 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et ce, depuis le 02/01/2017. La période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 a supporté une charge de 86 114 DT. La charge totale a été payée en décembre 2017.

3.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à (14 811 107) dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	(14 798 285)
Variation de la part Revenu	(12 822)
Variation de l'Actif Net	(14 811 107)

Les mouvements sur le capital au cours du quatrième trimestre 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 30-09-2017

Montant :	54 325 549
Nombre de titres :	525 812
Nombre d'actionnaires :	598

Souscriptions réalisées

Montant :	20 075 818
Nombre de titres émis :	194 312
Nombre d'actionnaires nouveaux :	23

Rachats effectués

Montant :	34 882 034
Nombre de titres rachetés :	337 620
Nombre d'actionnaires sortants :	67

Capital au 31-12-2017

Montant :	39 519 333(*)
Nombre de titres :	382 504
Nombre d'actionnaires :	554

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de période. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital en début de période	39 519 333
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(216)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	62 966
Régularisation des SND	(6 496)
Frais de négociation de titres	(1 735)
Capital au 31/12/2017	39 573 852

3.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre du quatrième trimestre 2017 s'élève à 106 789 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Exercice	Période	Exercice
	du 01-10-17 au 31-12-17	clos le 31/12/2017	du 01-10-16 au 31-12-16	clos le 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	105 302	422 908	72 590	281 467
Rémunération du dépositaire	1 487	5 900	1 487	5 917
Total	106 789	428 808	74 077	287 384

- La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion soit calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV. Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention. Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention de gestion et s'élève à 105 302 DT TTC au titre du quatrième trimestre de l'exercice 2017.

- La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 900 DT TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

3.10- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	Période	Exercice	Période	Exercice
	du 01-10-17 au 31-12-17	clos le 31/12/2017	du 01-10-16 au 31-12-16	clos le 31/12/2016
Rémunération du CAC	3 956	17 810	5 336	16 187
Redevance CMF	11 700	46 990	8 066	31 275
TCL	1 259	4 509	758,88	3 270
Frais de publicité	1 564	6 205	1 564	6 222
Charges diverses	2 462	7 800	2 147	7 000
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	21 765	86 114	-	-
Total	42 706	169 429	17 872	63 954

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée lors de votre Conseil d'administration tenu le 03 novembre 2016 et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers ci-joints de SICAV L'épargne Obligataire arrêtés au **31 Décembre 2017** qui font apparaître un actif net de **1.337.264 D** et une valeur liquidative égale à **101,254 D** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **31 Décembre 2017** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de SICAV L'épargne Obligataire ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **31 Décembre 2017**.

Tunis, le 31 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :
MGH AUDIT ET CONSEILS
Makram GUIRAS

BILAN

LIBELLE	NOTE	31.12.2017
<u>ACTIFS</u>		
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	966 190
a- Actions et valeurs assimilées		59 750
b- Obligations		906 439
c- Emprunts d'état		0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	372 822
a- Placements monétaires		203 299
b- Disponibilités		169 523
Créances d'exploitations		0
Autres actifs		0
TOTAL ACTIFS		1 339 011
<u>PASSIFS</u>		1 747
Opérateurs créditeurs	PA1	930
Autres créditeurs divers	PA2	817
<u>ACTIF NET</u>		1 337 264
Capital	CP1	1 326 989
Sommes distribuables		10 275
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0
b- Résultat distribuable de la période		8 714
c- Régul. Résultat distribuables de la période		1 561
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		1 339 011

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Du 01.10.2017 au 31.12.2017	Du 20.12.2016 au 31.12.2017
Revenus du portefeuille-titres	PR1	7 503	8 265
a- Dividendes		0	0
b- Revenus des obligations		7 503	8 265
d- Revenus des emprunts d'Etat		0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	3 043	3 299
Total des revenus des placements		<u>10 546</u>	<u>11 564</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-1 575	-1 775
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		8 971	9 789
Autres produits		0	0
Autres charges	CH 2	-949	-1 074
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 022	8 714
Régularisation du résultat d'exploitation		1 558	1 561
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		9 580	10 275
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1 558	-1 561
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-362	0
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		5 306	5 306
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		12 966	14 021

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Du 01.10.2017 au 31.12.2017	Du 20.12.2016 au 31.12.2017
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>12 966</u>	<u>14 021</u>
a- Résultat d'exploitation	8 022	8 714
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-362	0
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	5 306	5 306
d- Frais de négociation de titres	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>300 240</u>	<u>323 244</u>
a- Souscriptions	549 657	572 660
- Capital	546 400	569 400
- Régularisation des sommes non distribuables	1 301	1 302
- Régularisation des sommes distribuables	1 956	1 958
b- Rachats	249 416	249 416
- Capital	248 700	248 700
- Régularisation des sommes non distribuables	319	319
- Régularisation des sommes distribuables	398	398
VARIATION DE L'ACTIF NET	313 206	337 264
<u>ACTIF NET</u>		
a- Début de période	1 024 058	1 000 000
b- Fin de période	1 337 264	1 337 264
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a- Début de période	10 230	10 000
b- Fin de période	13 207	13 207
VALEUR LIQUIDATIVE	101,254	101,254
TAUX DE RENDEMENT	1,15%	1,25%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 31/12/2017

(Unité en Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2017** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 3 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2017**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

4- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

4- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de SICAV L'épargne Obligataire figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

4- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels de SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2017** à 966.190 DT et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif	% de l'Actif Net
Obligations		900 000	906 439	67,70%	67,79%
ATL SUB 2017	4 000	400 000	405 264	30,27%	30,31%
HL 2017-03 B	5 000	500 000	501 175	37,43%	37,48%
Titres OPCVM		59 750	59 750	4,46%	4,47%
SICAV L'EPARGNANT	580	59 750	59 750	4,46%	4,47%
Total		959 750	966 190	72,16%	72,26%

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comme suit :

Libellé	31.12.2017
Placements monétaires	203 299
Compte à terme	200 000
Intérêts courus sur compte à terme	3 299
Disponibilités	169 523
Avoir en banque	169 523
Intérêts sur DAV	0
Total	372 822

Le détail du compte à terme au 31/12/2017 se présente comme suit :

Désignation du titre	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif	% de l'Actif Net
COMPTE A TERME				
CT220917/011119(STB, TMM+2,75%)	200 000	203 299	15,18%	15,20%
Total	200 000	203 299	15,18%	15,20%

Note sur les passifs :

Libellé	31/12/2017
PA1 : Opérateurs Créditeurs	930
Frais de gestionnaires	446
Commission réseau	242
Frais de dépositaire	242
PA2 : Autres créditeurs Divers	817
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	719
Autres Créditeurs (CMF)	98
Total	1 747

CP1 : Note sur le capital

	31.12.2017
<u>Capital au 20.12.2016</u>	
* Montant	1 000 000
* Nombre de titres	10 000
* Nombre d'actionnaires	10
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant	569 400
* Nombre de titres émis	5 694
* Nombre d'actionnaires entrants	15
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant	248 700
* Nombre de titres rachetés	2 487
* Nombre d'actionnaires sortants	4
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 306
Frais de négociation de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	983
<u>Capital au 31-12-2017</u>	
* Montant	1 326 989
* Nombre de Titres	13 207
* Nombre d'actionnaires	21

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 01.10.2017 au 31.12.2017	Du 20.12.2016 au 31.12.2017
<i>Dividendes des titres OPCVM</i>	0	0
Revenus Des Obligations		
<i>Intérêts</i>	7 503	8 265
Revenus Des BTA		
<i>Intérêts</i>	0	0
TOTAL	7 503	8 265

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

LIBELLE	Du 01.10.2017 au 31.12.2017	Du 20.12.2016 au 31.12.2017
Intérêts sur compte à terme	3 043	3 299
TOTAL	3 043	3 299

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.10.2017 au 31.12.2017	Du 20.12.2016 au 31.12.2017
CH1 : Charges de gestion des placements		
Rémunération du gestionnaire	1 146	1 291
Rémunération du réseau	215	242
Rémunération du dépositaire	215	242
TOTAL	1 575	1 775
CH2 : Autres Charges		
Rémunération du CAC	630	719
Redevance CMF	286	323
Impôt et taxes	32	32
Autres charges d'exploitation	1	1
TOTAL	949	1 074

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société «STB MANAGER». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de **0,40 %TTC** par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB MANAGER » au **31/12/2017** s'élève à **1.291 DT**.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de **0,075% TTC** calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du dépositaire au **31/12/2017** s'élève à **242 DT**.

5- 2 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se feront auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à **0.075%TTC** de l'actif net.

La rémunération du distributeur au **31/12/2017** s'élève à **242 DT**.

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2017

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » clos le 31 décembre 2017 et aux vérifications spécifiques que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers trimestriels clos le 31 décembre 2017 annexés au présent rapport font apparaître un total actif de 140 673 842 dinars, un actif net de 140 248 855 dinars et une valeur liquidative de 102,815 dinars. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers trimestriels sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conclusion de l'examen limité

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels 31 décembre 2017 tels qu'annexés au présent rapport.

Tunis, le 31 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes
Aymen EL ABED

BILAN
arrêté au 31/12/2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	82 192 603	68 475 693
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		5 115 743	3 969 843
b - Obligations et Valeurs assimilées		77 076 860	64 505 850
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		58 396 732	37 493 559
a - Placements monétaires	3-3	30 950 494	21 388 533
b - Disponibilités	3-5	27 446 238	16 105 026
AC 3 - Créances d'exploitation	3-6	84 507	27 473
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		140 673 842	105 996 725
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-9	100 152	146 451
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-10	324 835	317 503
TOTAL PASSIF		424 987	463 954
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-7	134 843 408	101 172 925
CP 2 - Sommes distribuables	3-8	5 405 448	4 359 846
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 240	535
b - Sommes distribuables de la période		5 404 208	4 359 311
ACTIF NET		140 248 855	105 532 771
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		140 673 842	105 996 725

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	1 048 610	4 218 198	854 271	3 383 000
a - Dividendes		-	156 220	-	196 741
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 048 610	4 061 978	854 271	3 186 259
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	832 464	2 800 017	434 532	1 401 234
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 881 074	7 018 215	1 288 803	4 784 234
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-11	-304 668	-1 143 241	-147 729	-528 582
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 576 406	5 874 974	1 141 074	4 255 652
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-12	-126 357	-488 409	-34 792	-127 289
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 450 049	5 386 565	1 106 282	4 128 363
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-78 923	17 643	-116 491	230 948
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 371 126	5 404 208	989 791	4 359 311
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		78 923	-17 643	116 491	-230 948
* Variation des +/- values potentielles sur titres		11 430	46 592	48 141	213 686
* +/- values réalisées sur cession des titres		408 037	394 272	68 432	-148 142
* Frais de négociation de titres		-	-	-	-3
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 869 516	5 827 429	1 222 855	4 193 903

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
--	--	--	--	--

**AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant
des opérations d'exploitation**

a - Résultat d'exploitation	1 450 049	5 386 565	1 106 282	4 128 363
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	11 430	46 592	48 141	213 686
c - +/- values réalisées sur cession de titres	408 037	394 272	68 432	-148 142
d - Frais de négociation de titres	-	-	-	-3

AN 2 - Distribution des dividendes

	-	-4 675 182	-	-3 332 013
--	---	------------	---	------------

AN 3 - Transaction sur le capital

a – Souscriptions	56 813 439	258 217 476	52 581 104	200 641 972
* Capital	54 806 713	249 078 374	50 636 191	193 783 073
* Régularisation des sommes non distrib.	58 733	77 265	-7 582	-81 002
* Régularisations des sommes distrib.	1 947 994	9 061 837	1 952 495	6 939 901
* Droits d'entrée	-	-	-	-
b – Rachats	-57 109 332	-224 653 639	-54 503 945	-189 725 484
* Capital	-55 053 765	-215 881 098	-52 440 787	-182 684 168
* Régularisation des sommes non distrib.	-28 648	-44 923	5 837	72 469
* Régularisation des sommes distrib.	-2 026 919	-8 727 619	-2 068 996	-7 113 785
* Droits de sortie	-	-	-	-

VARIATION DE L'ACTIF NET

	1 573 623	34 716 084	-699 986	11 778 379
--	------------------	-------------------	-----------------	-------------------

AN 4 - Actif Net

a - En début de période	138 675 233	105 532 771	106 232 757	93 754 392
b - En fin de période	140 248 855	140 248 855	105 532 771	105 532 771

AN 5 - Nombre d'actions

a - En début de période	1 366 591	1 027 075	1 045 405	914 339
b - En fin de période	1 364 083	1 364 083	1 027 075	1 027 075

VALEUR LIQUIDATIVE

	102,815	102,815	102,751	102,751
--	----------------	----------------	----------------	----------------

AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE

	1,32%	4,19%	1,11%	4,19%
--	--------------	--------------	--------------	--------------

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 31/12/2017

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a. Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

c. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêt à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2-4. L'abonnement de la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'État :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « Attijari Obligataire SICAV » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 309.627 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor public à la fin de cet exercice

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 82 192 603 Dinars contre 68 475 693 Dinars au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Coût d'acquisition	79 676 782	66 586 057
- Obligations et valeurs assimilées	74 597 866	62 651 188
- Actions SICAV Obligataires	5 078 916	3 934 869
Plus ou moins-values potentielles	63 597	17 005
-Obligations et valeurs assimilées	26 770	-17 970
- Actions SICAV Obligataires	36 826	34 975
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	2 452 224	1 872 631
Total	82 192 603	68 475 693

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille - titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 1 048 610 Dinars pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 contre un montant de 854 271 Dinars pour la même période en 2016, et se détaillent comme suit

Libellé	4ème Trimestre 2017	31/12/2017	4ème Trimestre 2016	31/12/2016
- Revenus des Obligations & valeurs assimilées	1 048 610	4 061 978	854 271	3 186 259
- Revenus des titres OPCVM	-	156 220	-	196 741
Total	1 048 610	4 218 198	854 271	3 383 000

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 30 950 494 Dinars contre 21 388 533 Dinars au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Certificats de dépôts	30 859 877	21 310 184
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	90 617	78 349
TOTAL	30 950 494	21 388 533

(*) Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 832 464 Dinars pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 contre 434 532 Dinars pour la même période en 2016 et se détaillent ainsi :

Libellé	4ème Trimestre 2017	31/12/2017	4ème Trimestre 2016	31/12/2016
- Intérêts du compte courant	25 841	78 632	42 532	84 959
- Intérêts des Placements à terme	324 585	1 070 699	151 719	481 290
- Intérêts des Certificats de Dépôt	482 038	1 650 686	240 281	834 985
Total	832 464	2 800 017	434 532	1 401 234

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 27 446 238 Dinars contre 16 105 026 Dinars au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Avoirs en banque	11 513 317	6 155 897
- Sommes à l'encaissement	21 969 730	2 110 974
- Sommes à régler	-31 314 026	-7 334 639
- Intérêts courus/Cpte courant	36656	43 773
- Dépôt à termes	25 000 000	15 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	240 561	129 021
Total	27 446 238	16 105 026

3-6 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 84 507 Dinars contre un solde de 27 473 Dinars au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Retenue à la source sur BTA	84 507	27 473
Total	84 507	27 473

3-7 Note sur le capital

Capital au 30/09/2017	
- Montant	134 640 909
- Nombre de titres	1 366 591
Souscriptions réalisées	
- Montant	54 865 445
- Nombre de titres	556 380
Rachats effectués	
- Montant	-55 082 413
- Nombre de titres	558 888
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	11 430
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	408 037
- Frais de négociation de titres	-
Capital au 31/12/2017	
- Montant	134 843 408
- Nombre de titres	1 364 083

3- 8 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de la période et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Sommes distribuables de l'exercice	5 404 208	4 359 311
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 240	535
Total	5 405 448	4 359 846

3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 100 152 Dinars contre un solde de 146 451 Dinars au 31/12/2016, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Gestionnaire	84 767	96 313
- Dépositaire	15 385	50 138
Total	100 152	146 451

3- 10 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 324 835 Dinars au 31/12/2017 contre un solde de 317 503 Dinars au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires à payer (CAC)	26 648	25 000
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	7637	9 015
- Dividende à payer exercice 2013	7 989	9 433
- Dividende à payer exercice 2014	14 203	15 642
- Dividende à payer exercice 2015	10 130	11 505
- CMF à payer	12 280	9 429
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	38 941	46 773
- TCL à régulariser	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916
- État taxes à payer	17 540	1 240
Total	324 835	317 503

3- 11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 304 668 Dinars pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 contre 147 729 Dinars au pour la même période en 2016, et se détaille ainsi :

Libellé	4ème Trimestre 2017	31/12/2017	4ème Trimestre 2016	31/12/2016
- Rémunération du gestionnaire	261 144	979 921	98 486	352 388
- Rémunération du dépositaire	43 524	163 320	49 243	176 194
Total	304 668	1 143 241	147 729	528 582

3- 12 Note sur les autres charges

Ces charges s'élèvent à 126 357 Dinars pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017, contre 34 792 Dinars pour la même période en 2016 et se détaille comme suit :

Libellé	4ème Trimestre 2017	31/12/2017	4ème Trimestre 2016	31/12/2016
-Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	5 545	22 000	2 641	15 614
- Redevance CMF	36 885	138 407	27 821	99 545
- Autres charges/ Services bancaires	15	69	4	116
- TCL	5 870	18 306	4 326	12 014
-Contribution conjoncturelle (*)	78 042	309 627	-	-
Total	126 357	488 409	34 792	127 289

(*)Cf. note 2-4

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion» gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,708 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération d'«Attijari Gestion» au titre du quatrième trimestre de l'année 2017 s'élève à 261 144 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,118 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération d'« Attijari Bank » au titre du quatrième trimestre de l'année 2017 est de 43 524 Dinars TTC.

Annexe I

Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31/12/2017

Désignation Du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif
Obligations		34 049 802,633	35 053 998,275	24,92%
AMEN BANK 2009 TR A	20 000	932 800,000	942 939,664	0,67%
AMEN BANK 2011-1 TF	35 000	1 400 000,000	1 418 156,274	1,01%
AMEN BANK SUB 2016-1 CAT A TF	20 000	1 600 000,000	1 610 639,781	1,14%
AMEN BANK SUB. 2017-1 CAT A	20 000	2 000 000,000	2 079 798,356	1,48%
ATTIJARI BANK SUB 2015 CAT A	10 000	600 000,000	606 130,850	0,43%
ATTIJARI BANK SUB 2017 CAT A	20 000	2 000 000,000	2 070 066,850	1,47%
ATTIJARI LEASING 2015-1	20 000	2 000 000,000	2 086 163,288	1,48%
ATTIJARI LEASING 2015-1	3 080	308 000,000	321 269,146	0,23%
ATTIJARI LEASING 2015-2	30 000	1 800 000,000	1 802 126,466	1,28%
ATTIJARI LEASING 2016-2	10 000	1 000 000,000	1 052 304,658	0,75%
BNA SUBORDONNÉ 2017-1	20 000	2 000 000,000	2 071 364,384	1,47%
BTE 2016 -CATEGORIE A TF	5 000	500 000,000	527 653,698	0,38%
CIL 2014/2	1 761	105 660,000	111 573,717	0,08%
CIL 2017/1	5 000	500 000,000	515 658,082	0,37%
HANNIBAL LEASE 2017-2 CAT A	10 000	1 000 000,000	1 029 342,466	0,73%
HL 2015-01	5 000	500 000,000	520 990,685	0,37%
HL 2016-01	20 000	1 600 000,000	1 650 167,233	1,17%
MODERN LEASING 2012	5 000	300 000,000	313 463,014	0,22%
STB 2008/2	8 000	400 000,000	417 950,685	0,30%
UIB 2009/1	20 000	400 000,000	407 732,602	0,29%
UIB 2011-1 CATEGORIE B	7 500	525 000,000	534 134,137	0,38%
UIB SUBORDONNE 2016- A TF	5 000	500 000,000	529 194,521	0,38%
EMPRUNT NATIONAL 2014 CAT C	20 000	1 750 000,000	1 797 494,521	1,28%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	3 500	16 712,500	17 601,098	0,01%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	100	477,500	502,888	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	100	479,150	503,564	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	8	38,332	40,286	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	9	43,123	45,320	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	5	24,003	25,196	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	344	1 652,920	1 734,130	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	373	1 792,265	1 880,320	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	319	1 532,795	1 608,103	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	409	1 965,245	2 061,800	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	150	720,000	755,776	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	751	3 604,800	3 782,564	0,00%
AMEN BANK SUBORDONNE 2010	30 000	1 599 300,000	1 623 552,398	1,15%
ATB SUB 2017 CAT A	5 000	500 000,000	500 299,178	0,36%
ATB SUBORDONNE 2009 TRA LA2	25 000	625 000,000	641 953,425	0,46%
ATTIJARI LEASING 2013-1	15 000	300 000,000	301 808,219	0,21%
ATTIJARI LEASING 2013-1	5 000	100 000,000	100 602,740	0,07%

BH 2009	50 000	3 075 000,000	3 211 769,260	2,28%
BTE 2010 -CATEGORIE A	10 000	300 000,000	303 780,000	0,22%
BTK 2009	5 000	150 000,000	155 544,000	0,11%
EMPRUNT OBLIGATAIRE "CHO 2009"/BIAT	6 000	150 000,000	150 797,425	0,11%
STB 2010/1 CATEGORIE A	100 000	3 000 000,000	3 102 240,000	2,21%
T.LEASING 2012-2 CATA_V	10 000	200 000,000	210 010,959	0,15%
UIB 2011-1 CATEGORIE A	7 500	300 000,000	304 784,548	0,22%
BTA		40 548 063,497	42 022 861,923	29,87%
BTA5.6% AOUT2022	2 000	1 910 000,000	1 949 672,090	1,39%
BTA6%AVRIL2023	3 500	3 377 150,000	3 526 536,971	2,51%
BTA6%AVRIL2024	8 500	8 185 500,000	8 581 999,419	6,10%
BTA6%AVRIL2024	5 000	4 815 000,000	5 047 166,015	3,59%
BTA6.7%AVRIL2028	2 100	2 047 500,000	2 135 471,196	1,52%
BTA6.7%AVRIL2028	8 218	8 012 550,000	8 330 104,427	5,92%
BTA6.9% MAI2022	1 860	1 972 530,000	1 971 809,161	1,40%
BTA6.9% MAI2022	4 910	5 070 040,247	5 171 522,987	3,68%
BTA6.9% MAI2022	800	827 840,000	849 709,303	0,60%
BTA6.9% MAI2022	1 000	1 032 000,000	1 060 090,165	0,75%
BTA6.9% MAI2022	1 700	1 753 482,000	1 805 612,535	1,28%
BTA6.9% MAI2022	700	721 567,000	743 494,455	0,53%
BTA6.9% MAI2022	325	334 746,750	345 195,944	0,25%
BTA6.9% MAI2022	475	488 157,500	504 477,255	0,36%
TITRES OPCVM		5 078 916,404	5 115 742,607	3,64%
FIDELITY OBLIGATION SICAV	20 088	2 087 191,223	2 110 385,016	1,50%
SANADAT SICAV	4 922	530 573,362	532 486,570	0,38%
TUNISO EMIRATIE SICAV	23 689	2 461 151,819	2 472 871,021	1,76%
Certificats de Dépôt		30 859 877,612	30 950 493,782	22,00%
CD15/11/17_90J_1MD HANNIBAL_LEASE_7.85%	1	984 602,182	992 568,568	0,71%
CD15/11/17_90J_2.5MD MODERN LEASING_7.85%	1	2 461 505,455	2 481 421,421	1,76%
CD16/10/17_80J_3MD HANNIBAL LEASE_7.85%	1	2 958 851,152	2 998 431,026	2,13%
CD17/10/17_90J_1MD ATTIJARI LEASING_7.75%	1	984 794,605	997 596,135	0,71%
CD22/12/17_10J_1MD ATTIJARI BANK_5.73%	1	998 728,690	1 000 000,000	0,71%
CD22/12/17_10J_1MD BIAT_5.73%	1	998 728,690	1 000 000,000	0,71%
CD29/12/17_10J_12MD BIAT_5.73%	1	11 984 744,282	11 989 315,904	8,52%
CD29/12/17_10J_8MD ATTIJARI BANK_5.73%	1	7 989 829,521	7 992 877,269	5,68%
CD31/12/17_10J_1.5MD ATTIJARI BANK_5.73%	1	1 498 093,035	1 498 283,459	1,07%
Dépôt à terme auprès d'Attijari Bank		25 000 000,000	25 240 561,753	17,94%
DAT06/10/17_3MD_90J_6.87%	1	3 000 000,000	3 039 300,164	2,16%
DAT10/11/17_2MD_90J_6.88%	1	2 000 000,000	2 015 682,630	1,43%
DAT13/10/17_5MD_90J_6.87%	1	5 000 000,000	5 060 230,137	3,60%
DAT14/11/17_5MD_90J_6.88%	1	5 000 000,000	5 036 190,685	3,58%
DAT22/11/17_2MD_90J_6.88%	1	2 000 000,000	2 012 063,562	1,43%
DAT23/10/17_2MD_90J_6.87%	1	2 000 000,000	2 021 080,548	1,44%
DAT31/10/17_6MD_90J_6.87%	1	6 000 000,000	6 056 014,027	4,31%
Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme		135 536 660,146	138 383 658,340	98,67%

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société SANADETT SICAV, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 31 Décembre 2017.

L'actif net de la société SANADETT SICAV au 31 Décembre 2017 totalise **123 101 513,391** TND.

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SANADETT SICAV » ci-joint, arrêté au 31 Décembre 2017 reflète correctement la situation de votre société.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les notes suivantes :

- L'examen de la composition de l'actif net nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un minimum de 20% de l'actif tel que prévu par l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- La Note 3.1 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société « SANADETT SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 487 583,123 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 ; et
- La Note 2.2 aux états financiers dont le contenu indique que, conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Toutefois, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués au prix du marché par référence à la courbe des taux publiée par Tunisie clearing à la date du 28 juillet 2017. Les décotes et/ou surcotes dégagées ont été partiellement lissées pour un montant total de -282 586,500 dinars et constatées du 1er aout au 12 septembre 2017.

Tunis, le 30 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 31/12/2017
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	6 062 019,172	6 380 590,649
b- Obligations et valeurs assimilées	104 376 850,030	116 461 214,877
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	4 496 832,609	10 625 600,010
b- Disponibilités	7 773 811,446	6 205 606,226
AC3- Créances d'exploitation	553 393,144	463 334,674
TOTAL ACTIF	123 262 906,401	140 136 346,436
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	74 832,815	31 737,392
PA2- Autres créditeurs divers	86 560,195	71 815,111
TOTAL PASSIF	161 393,010	103 552,503
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	118 529 445,626	134 635 824,038
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	510,993	831,668
b- Sommes distribuables de l'exercice	4 571 556,772	5 396 138,227
ACTIF NET	123 101 513,391	140 032 793,933
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	123 262 906,401	140 136 346,436

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2017
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/10/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>	<u>Du 01/10/2016</u> <u>Au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>Au 31/12/2016</u>
Revenus de portefeuille-titres				
PR 1- titres				
a- Dividendes	0,000	281 909,391	0,000	315 993,069
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 423 180,035	5 659 607,847	1 440 238,146	5 641 586,283
Revenus des placements monétaires				
PR 2- monétaires	414 121,373	1 216 791,879	357 620,358	1 782 391,927
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	1 837 301,408	7 158 309,117	1 797 858,504	7 739 971,279
CH 1- Charges de gestion des placements	221 534,941	892 553,609	248 197,505	1 007 180,935
REVENU NET DES PLACEMENTS	1 615 766,467	6 265 755,508	1 549 660,999	6 732 790,344
CH 2- Autres charges	177 438,568	698 018,312	56 943,446	231 682,032
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 438 327,899	5 567 737,196	1 492 717,553	6 501 108,312
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-880 983,716	-996 180,424	-1 035 223,266	-1 104 970,085
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	557 344,183	4 571 556,772	457 494,287	5 396 138,227
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)				
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	880 983,716	996 180,424	1 035 223,266	1 104 970,085
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	64 871,210	-179 256,479	85 006,032	93 891,813
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	44 340,824	28 104,933	25 432,423	162 118,252
RESULTAT NET DE LA PERIODE	1 547 539,933	5 416 585,650	1 603 156,008	6 757 118,377

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2017**

	<u>Du 01/10/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>	<u>Du 01/10/2016</u> <u>Au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>Au 31/12/2016</u>
AN1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>				
a- Résultat d'Exploitation	1 438 327,899	5 567 737,196	1 492 717,553	6 501 108,312
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	64 871,210	-179 256,479	85 006,032	93 891,813
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	44 340,824	28 104,933	25 432,423	162 118,252
AN2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0,000	-5 650 530,210	0,000	-6 536 351,592
AN3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>				
a- Souscriptions				
_ Capital	47 083 359,032	161 410 316,797	35 818 327,200	186 984 743,968
_ Régularisation des sommes non distribuables	122 693,276	259 943,154	37 781,023	102 018,681
_ Régularisation des sommes distribuables	1 578 924,540	5 368 154,976	1 267 945,367	7 250 451,778
b- Rachats				
_ Capital	-69 857 618,478	-177 402 280,159	-61 987 091,293	-215 648 887,123
_ Régularisation des sommes non distribuables	-88 941,416	-223 206,658	-73 476,555	-146 306,425
_ Régularisation des sommes distribuables	-2 460 006,290	-6 110 264,092	-2 303 330,510	-8 835 735,478
VARIATION DE L'ACTIF NET	-22 074 049,403	-16 931 280,542	-25 636 688,760	-30 072 947,814
AN4- <u>ACTIF NET</u>				
a- en début de période	145 175 562,794	140 032 793,933	165 669 482,693	170 105 741,747
b- en fin de période	123 101 513,391	123 101 513,391	140 032 793,933	140 032 793,933
AN5- <u>NOMBRE D'ACTIONNAIRES</u>				
a- en début de période	1 355 356	1 290 385	1 541 546	1 565 496
b- en fin de période	1 137 190	1 137 190	1 290 385	1 290 385
VALEUR LIQUIDATIVE	108,251	108,251	108,520	108,520
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,22%	3,61%	3,89%	4,00%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31 Décembre 2017 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor, et en titre de FCC, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Toutefois, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués au prix du marché par référence à la courbe des taux publiée par Tunisie clearing à la date du 28 juillet 2017. Les décotes et/ou surcotes dégagées ont été partiellement lissées pour un montant total de -282 586,500 dinars et constatées du 1er aout au 12 septembre 2017.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. FAITS MARQUANTS

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016 - 78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, SANADTT SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 487 583,123 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor public le 28 décembre 2017.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
<i>Titres OPCVM</i>				
FCP Salamett Plus	60 000	639 413,179	637 860,000	0,52%
FCP HELION MONEO	6 020	615 324,258	627 699,380	0,51%
FCP Salamett CAP	200 000	3 023 415,921	3 049 200,000	2,48%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851,267	513 915,000	0,42%
Tuniso Emiratie Sicav	3 000	308 664,715	313 167,000	0,25%
GENERALE OBLIG SICAV	6 000	619 918,520	613 728,000	0,50%
Fidelity Obligations SICAV	1 856	196 377,330	194 985,792	0,16%
MCP SAFE FUND	1 000	110 374,000	111 464,000	0,09%
Total		6 024 339,190	6 062 019,172	4,92%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Obligations des sociétés	Nombre	Coût	Valeur au	% de l'Actif Net
AIL 2013-1	20 000	400 000,000	413 241,644	0,34%
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	359 973,000	371 512,726	0,30%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	550 000,000	568 986,301	0,46%
AMEN BANK SUB 2009	20 000	932 900,000	943 601,368	0,77%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	2 398 950,000	2 435 344,518	1,98%
AMEN BANK SUB 2011	20 000	800 000,000	809 822,247	0,66%
AMEN BANK SUB 2012	10 000	500 000,000	507 056,986	0,41%
AMEN BANK SUB 2014	10 000	600 000,000	629 770,521	0,51%
AMEN BANK SUB 2016-1	5 000	400 000,000	402 659,945	0,33%
ATB 2007/1	50 000	3 000 000,000	3 098 450,959	2,52%
ATB SUB 2009	50 000	1 250 000,000	1 284 209,589	1,04%
ATL sub 2008 7%	15 000	300 000,000	306 075,616	0,25%
ATL 2011	30 000	1 200 000,000	1 252 931,507	1,02%
ATL 2013/1	20 000	1 200 000,000	1 245 427,726	1,01%
ATL 2013/2	30 000	1 800 000,000	1 812 377,096	1,47%
ATL 2014/1	3 700	148 000,000	154 867,200	0,13%
ATL 2014/2	20 000	1 600 000,000	1 658 510,027	1,35%
ATL 2014/3 CA	30 000	1 800 000,000	1 897 746,411	1,54%
ATL 2016/1	10 000	800 000,000	824 723,288	0,67%
ATL 2017/1	1 800	180 000,000	188 697,600	0,15%
ATL 2017/2	20 000	2 000 000,000	2 001 006,027	1,63%
ATL SUB 2017	4 500	450 000,000	455 999,671	0,37%
ATTIJARI BANK 2010	40 000	571 360,000	595 258,232	0,48%
ATTIJARI LEASING 2014/1	2 000	80 000,000	82 651,178	0,07%
ATTIJARI BANK SUB 2017 CA	20 000	2 000 000,000	2 069 742,466	1,68%
BH 2009	40 000	2 152 000,000	2 152 263,182	1,75%
BNA SUB 2009	15 000	699 735,000	722 021,463	0,59%

BNA SUB 2017	10 000	1 000 000,000	1 035 682,192	0,84%
BTE 2009	30 000	600 000,000	607 456,438	0,49%
BTE 2010	20 000	600 000,000	607 632,000	0,49%
BTE 2011	33 000	1 320 000,000	1 377 297,403	1,12%
BTK 2009 B	35 000	1 050 000,000	1 088 934,000	0,88%
BTK 2009 C	10 000	533 100,000	553 237,204	0,45%
CHO 2009	7 000	175 000,000	175 952,479	0,14%
CIL SUB 2008	10 000	400 000,000	422 310,137	0,34%
CIL 2012/2	20 000	400 000,000	417 836,712	0,34%
CIL 2013/1	5 000	100 000,000	100 398,904	0,08%
CIL 2014/1	5 000	200 000,000	205 365,479	0,17%
CIL 2014/2	10 000	600 000,000	633 581,589	0,51%
CIL 2015/1	4 000	240 000,000	248 048,219	0,20%
CIL 2015/2	5 000	300 000,000	303 168,986	0,25%
CIL 2017/1	10 000	1 000 000,000	1 031 316,164	0,84%
EL WIFAK 2013 TF	10 000	200 000,000	207 551,123	0,17%
EL WIFAK 2013 TV	9 000	180 000,000	186 564,329	0,15%
HANNIBAL LEASE 2013/1	20 000	400 000,000	413 401,205	0,34%
HANNIBAL LEASE 2013/2 TF	10 000	800 000,000	839 565,151	0,68%
HANNIBAL LEASE 2013/02 TV	15 000	600 000,000	628 159,890	0,51%
HANNIBAL LEASE 2014/1	25 000	1 000 000,000	1 010 563,288	0,82%
HANNIBAL LEASE 2015-1	10 000	600 000,000	624 910,027	0,51%
HANNIBAL LEASE 2015-2	5 000	500 000,000	524 001,644	0,43%
HANNIBAL LEASE 2017-2	5 000	500 000,000	514 671,233	0,42%
STB 2008/1 CAT D	50 000	3 200 000,000	3 309 766,137	2,69%
STB 2008/2 6.5%	35 000	1 750 000,000	1 829 032,877	1,49%
STB 2010/1	60 000	1 800 000,000	1 861 344,000	1,51%
STB 2011 SUB	20 000	1 000 000,000	1 045 138,082	0,85%
TUN LEASING 2012/2	10 000	200 000,000	210 039,562	0,17%
TL SUB 2013	20 000	400 000,000	415 027,726	0,34%
TL 2013/1	10 000	200 000,000	202 672,877	0,16%
TL SUB 2013/2	10 000	400 000,000	420 613,699	0,34%
TL 2014/1	20 000	1 600 000,000	1 663 922,849	1,35%
TL 2014/2	20 000	1 600 000,000	1 604 650,082	1,30%
Tunisie Leasing 2016-1 CAT B	10 000	1 000 000,000	1 050 972,055	0,85%
Tunisie Leasing 2016-1 CAT C	10 000	1 000 000,000	1 046 032,877	0,85%
Tunisie Leasing 2017-1 CAT A	10 000	1 000 000,000	1 034 419,726	0,84%
UBCI 2013	10 000	600 000,000	619 226,301	0,50%
UIB 2009/1 5.5%	10 000	466 930,000	476 380,958	0,39%
UIB 2009/1 5.85%	50 000	3 000 000,000	3 064 622,466	2,49%
UIB 2011	20 000	800 000,000	812 961,315	0,66%
UIB 2011/2	22 000	628 100,000	655 411,334	0,53%
UIB 2012/1	20 000	856 800,000	898 934,792	0,73%
UIB SUB 2015	10 000	600 000,000	619 171,068	0,50%
UNIFACTOR 2013	20 000	400 000,000	404 692,384	0,33%
UNIFACTOR 2015	12 500	1 000 000,000	1 049 430,137	0,85%
Total		64 972 848,000	66 937 024,594	54,38%

b.2 Les parts des fonds communs de créances

Fonds communs de créances	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'actif net
FCC BIAT-Credim1PP2	1500	3 274,500	3 296,477	0,00%
Total		3 274,500	3 296,477	0,00%

b.3 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'actif net
BTA 6% Juin 2021	1 000	973 736,850	1 000 169,727	0,81%
BTA 6% Juin 2021	1 000	970 566,040	996 998,917	0,81%
BTA 6% Avril 2023	4 500	4 408 749,360	4 564 387,716	3,71%
BTA 6% Janvier 2024	8 300	7 958 991,180	8 345 384,605	6,78%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	975 417,340	986 049,669	0,80%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	973 749,420	984 381,749	0,80%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	973 722,800	984 355,129	0,80%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	485 394,560	490 710,724	0,40%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	486 029,550	491 345,714	0,40%
BTA 6.7 % Avril 2028	15 000	14 668 573,500	15 247 894,048	12,39%
BTA 6.7 % Avril 2028	500	462 511,365	481 822,050	0,39%
(*) Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			-282 586,500	-0,23%
EMPRUNT NAT. CAT C	35 000	3 062 500,000	3 145 615,411	2,56%
Total		36 399 941,965	37 436 528,959	30,41%

(*) Dans le cadre de la préparation du passage à l'évaluation « Mark to Market » des BTA, le comité de gestion a décidé à la date du 26 juillet 2017 d'entamer l'amortissement de la moins-value sur les BTA en portefeuille à partir du 01 Aout 2017 jusqu'au 31 décembre 2017. La courbe des taux générée par Tunisie Clearing à la date du 28 juillet 2017 a été prise comme référence.

Suite à la réunion qui s'est tenue le 29 aout 2017, portant objet « la valorisation des BTA détenus par les OPCVM et émergence de la nouvelle courbe des taux de la place », regroupant des représentants du Ministère des finances et de la place financière, les parties intervenantes se sont mis d'accord que « le changement de méthode de valorisation au « mark to market » doit démarrer en janvier 2018 et que parmi les souches existantes, seule la ligne 7,5% JUILLET 2032 restera active au-delà de 2017 ».

Par conséquent, « SANADETT SICAV » a arrêté la constatation de l'amortissement de la moins-value sur les BTA en date du 12 septembre 2017.

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

a.1 Les Billets de Trésorerie

Billets de trésorerie	Echéance	Aval	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'actif net
SOMOCER 1,5 MD 350 J 7,5%	27/06/2018	-	1 418 446,602	1 458 757,282	1,19%
SOMOCER 1 MD 180 J 7%	07/05/2018	-	972 946,860	981 062,802	0,80%
TOTAL			2 391 393,462	2 439 820,084	1,98%

a.2 Prise en pension livrée

Prise en pension livrée	Cédant	Taux	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'actif net
Prise en pension livrée 180 j	BTE	5,75%	03/01/2018	2 000 147,226	2 057 012,525	1,67%
TOTAL				2 000 147,226	2 057 012,525	1,67%

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017, à **7 773 811,446 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2017, à **553 393,144 Dinars** qui se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Retenue à la source achat BTA	135 665,144	43 526,674
Titres de créance échus "annuité BH 2009"	417 728,000	419 808,000
Total	553 393,144	463 334,674

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération à payer au gestionnaire	63 032,819	19 937,392
Rémunération à payer au dépositaire	11 799,996	11 800,000
Total	74 832,815	31 737,392

PA2- Autres créiteurs divers

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Frais de publication	196,668	300,198
Jeton de présence	12 497,702	12 500,000
Redevances CMF	10 683,180	13 548,228
Honoraires du commissaire aux comptes créiteurs divers	33 929,642	31 793,390
	29 253,003	13 673,295
Total	86 560,195	71 815,111

Les créiteurs divers se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Retenues à la source	25 758,875	12 154,087
TCL	3 494,128	1 519,208
TOTAL	29 253,003	13 673,295

CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le quatrième trimestre 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 30/09/2017

Montant	141 160 741,178
Nombre de titres	1 355 356
Nombre d'actionnaires	482

Souscriptions réalisées

Montant	47 083 359,032
Nombre de titres émis	451 035
Nombre d'actionnaires nouveaux	13

Rachats effectués

Montant	-69 857 618,478
Nombre de titres rachetés	669 201
Nombre d'actionnaires sortants	33

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	44 340,824
Régularisation des sommes non distribuables	33 751,860
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	64 871,210

Capital au 31/12/2017

Montant	118 529 445,626
Nombre de titres	1 137 190
Nombre d'actionnaires	462

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADETT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31 Décembre 2017 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	5 567 737,196
Régularisation du résultat distribuable de la période	-996 180,424
Résultat distribuable de l'exercice clos	607,132
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos	-96,139
SOMMES DISTRIBUABLES	4 572 067,765

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des titres OPCVM	0,000	281 909,391	0,000	315 993,069
Revenus des bons de trésor assimilables	483 973,372	1 850 482,783	420 727,876	1 297 268,012
Revenus des obligations et titres FCC	939 206,663	3 809 125,064	1 019 510,270	4 344 318,271
TOTAL	1 423 180,035	5 941 517,238	1 440 238,146	5 957 579,352

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des billets de trésorerie	29 552,836	107 485,124	34 510,973	64 204,781
Revenus des certificats de dépôt	188 199,357	443 770,302	212 583,467	940 684,577
Revenus des placements à terme	12 970,384	164 970,815	55 630,038	528 033,104
Revenus des prises en pension livrée	56 865,297	146 006,328	15 935,413	22 244,500
Intérêts des comptes de dépôt	126 533,499	354 559,310	38 960,467	227 224,965
TOTAL	414 121,373	1 216 791,879	357 620,358	1 782 391,927

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	218 528,161	880 753,613	245 233,224	995 380,935
Rémunération du dépositaire	3 006,780	11 799,996	2 964,281	11 800,000
TOTAL	221 534,941	892 553,609	248 197,505	1 007 180,935

CH2- Autres charges

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Commissaire aux comptes	7 360,000	29 200,000	7 360,000	29 280,000
Redevance CMF	37 037,425	149 275,190	41 563,590	168 702,913
Publicité et publication	301,576	1 296,470	501,576	1 400,198
Jetons de présence	3 150,632	12 497,702	2 951,966	12 500,000
TCL	4 752,335	18 127,243	4 545,513	19 754,100
Contribution conjoncturelle	124 827,256	487 583,123	0,000	0,000
Autres	9,344	38,584	20,801	44,821
TOTAL	177 438,568	698 018,312	56 943,446	231 682,032

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action

	31/12/2017	31/12/2016
• Revenus des placements	6,295	5,998
• Charges de gestion des placements	-0,785	-0,780
• -Revenu net des placements	5,510	5,218
• Autres charges d'exploitation	-0,614	-0,180
• -Résultat d'exploitation	4,896	5,038
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0,876	-0,856
• Sommes distribuables de la période	4,020	4,182
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,876	0,856
• Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	-0,158	0,073
• Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,025	0,126
Résultat net de la période	4,763	5,237

5-2 Ratios de gestion des placements

	31/12/2017	31/12/2016
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,599%	0,599%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,469%	0,138%
• Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	3,737%	3,868%
• Actif net moyen	148 981 488,356	168 082 642,857

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10.000 dinars l'an en HT.